

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue par voie de vidéoconférence, le **lundi 4 mai 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du 20 avril 2020
 - 3.2 Séance extraordinaire du 27 avril 2020
4. **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
 - 4.1 Information de M. le maire (s'il y a lieu)
5. **AVIS DE MOTION**
 - 5.1 Avis de motion - Modification au règlement No. 95.07 constituant un fonds de roulement
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du projet de règlement No. 20.06 modifiant la division de la municipalité en 6 districts électoraux
7. **RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
 - 7.1 Dépôts - Comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, commissions et comités
8. **ADMINISTRATION**
9. **FINANCES**
 - 9.1 Acceptation du registre des chèques du mois d'avril 2020, des prélèvements automatiques et du compte-salaire
 - 9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois d'avril 2020
10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Abrogation de la résolution No. 2020-04-019 - Amendement à l'entente intermunicipale prévoyant la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

11.1 Octroi de contrat - Fauchage aux abords des chemins

11.2 Renouvellement de la convention de services professionnels en ingénierie - Banque d'heures

12. HYGIÈNE

12.1 Projet de récupération des branches de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

13. PERMIS ET INSPECTION

13.1 Demande de certificat d'autorisation pour deux enseignes sur bâtiment assujettie au règlement sur les PIIA No. 97.06 – 3211, chemin de l'Industrie (lot 5 133 173)

13.2 Demande de dérogation mineure pour une enseigne sur bâtiment accessoire - 3211, chemin de l'Industrie (lot 5 133 173)

13.3 Embauche - Étudiant au Service de l'urbanisme

14. LOISIRS ET CULTURE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-05-001

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 288-2020 du 29 mars 2020, 418-2020 du 7 avril 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 478-2020 du 22 avril 2020 et 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Que la présente séance soit ouverte à 20 h 02.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2 - ORDRE DU JOUR

2020-05-002

2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Madame Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Retrait(s):

5.1 Avis de motion - Modification au règlement No. 95.07 constituant un fonds de roulement

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-05-003

3.1 - SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Lavallée

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 20 avril 2020 soit adopté tel que rédigé avec les corrections apportées à la résolution No. 2020-04-025, soit l'ajout suivant :

« en date du 4 mai 2020 ».

ADOPTÉE

2020-05-004

3.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2020 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE (S'IL Y A LIEU)

Monsieur le maire mentionne que nous sommes encore confinés et qu'au niveau des municipalités nous attendons les directives du gouvernement à savoir quand les activités normales pourront reprendre.

Il mentionne également qu'entre temps, il y a beaucoup de travail qui se fait auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont un plan de relance économique. La Municipalité suivra de près les points qui nous touchent plus particulièrement, notamment ce qui concerne le développement économique, l'aménagement du territoire et la sécurité alimentaire. Dans les prochaines semaines nous devrions avoir un plan d'actions avec plus de détails sur ces points mis de l'avant par la CMM pour une relance après le déconfinement.

Ce que nous savons présentement c'est que les réouvertures prévues ont été reportées au 18 mai et qu'ensuite si la situation est stabilisée, nous espérons pouvoir reprendre nos activités de façon plus normale.

5 - AVIS DE MOTION

5.1 - AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO. 95.07 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT

Retiré.

6 - RÈGLEMENTS

2020-05-005

6.1 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 20.06 MODIFIANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le projet de règlement No. 20.06;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 20 avril 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de règlement No. 20.06 modifiant la division de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté tel que rédigé.

Que le projet de règlement soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2).

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 - DÉPÔTS - COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Les documents suivants sont déposés au Conseil :

- Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) :
 - Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 20 février 2020
 - Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 19 mars 2020
 - Compte-rendu de la réunion du Comité d'aménagement du territoire du 29 janvier 2020
 - Compte-rendu de la réunion du Comité consultatif agricole du 30 janvier 2020
 - Compte-rendu de la réunion du Comité des cours d'eau du 13 janvier 2020
 - Compte-rendu de la réunion du Comité des cours d'eau du 9 mars 2020
- Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu :
 - Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 21 février 2020
 - Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 6 mars 2020

- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu :
 - o Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 13 février 2020
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :
 - o Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 25 mars 2020

8 - ADMINISTRATION

9 - FINANCES

2020-05-006

9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS D'AVRIL 2020, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 9088 à 9111 inclusivement, pour un montant de 126 705,60 \$, les prélèvements automatiques au montant de 18 410,29 \$ et le compte-salaires au montant de 48 429,97 \$.

ADOPTÉE

2020-05-007

9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS D'AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois d'avril 2020 au montant de 119 092,42 \$.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-05-008

10.1 - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO. 2020-04-019 - AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PRÉVOYANT LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU Qu'il y a lieu d'abroger la résolution No. 2020-04-019 ;

ATTENDU Que la résolution 2018-07-385 de la Ville de Belœil, la résolution 2018-255 de la Municipalité de McMasterville, la résolution 2018-308 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la résolution 2018-07-222 de la Ville d'Otterburn Park, la résolution 2018-08-264 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et la résolution 18-180 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil qui approuvent et autorisent la signature d'une entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoient la constitution d'une régie intermunicipale;

ATTENDU Que l'article 17 de ladite entente prévoit une durée de dix (10) ans avec renouvellement automatique par périodes successives de dix (10) ans;

ATTENDU Que le projet de construction de la caserne 21 sur le territoire de la Ville de Belœil est admissible à une aide financière de soixante pour cent (60 %) du maximum admissible qui sera établi au moment où la ministre confirmera l'aide financière;

ATTENDU Que l'une des conditions d'admissibilité à l'aide financière est que la Régie soit constituée pour une période minimale de vingt (20) ans, période correspondante aux versements progressifs de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser monsieur Normand Teasdale, maire et madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'addenda afin de procéder à l'amendement de l'article 17 de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et aux villes de Belœil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand ainsi qu'à la Municipalité de McMasterville.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

2020-05-009

11.1 - OCTROI DE CONTRAT - FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS

ATTENDU Que 4 fournisseurs ont été invités à soumettre un prix pour effectuer le fauchage des abords des chemins et qu'un seul était disponible pour effectuer le travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De retenir les services de Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. pour le fauchage des abords de chemin au coût total de 20 300 \$, excluant les taxes (1^{ère} coupe: 8 700 \$, 2^e coupe: 8 700 \$ et 3^e coupe: 2 900 \$). La dépense est applicable au poste budgétaire 02-320-04-526.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-05-010

11.2 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - BANQUE D'HEURES

ATTENDU la résolution No. 18.177, datée du 9 juillet 2018, autorisant la signature d'une convention de services professionnels en ingénierie avec M. Pierre Tremblay ing.;

ATTENDU la résolution No. 19.118 daté du 6 mai 2019, autorisant le renouvellement de cette convention;

ATTENDU Qu'un suivi doit être fait avec les responsables de la Municipalité et autres partenaires publics pour tous les projets où le service de génie est requis et qu'à cet effet il y a lieu de renouveler à nouveau ladite convention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière à signer, telle que présentée, la Convention de services professionnelles en ingénierie avec M. Pierre Tremblay, ingénieur. La dépense sera appliquée au poste budgétaire 02-320-00-411.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

12 - HYGIÈNE

2020-05-011

12.1 - PROJET DE RÉCUPÉRATION DES BRANCHES DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU Que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) souhaite faciliter un service de disposition des branches afin de réduire le taux de branches acheminées à la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) dans la collecte des matières organiques en période estivale;

ATTENDU Que la SÉMECS estime que le traitement des branches engendre des coûts de gestion supplémentaires et que ces matières devraient être traitées dans un centre de compostage;

ATTENDU Qu'à l'automne 2019, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a proposé que son écocentre soit utilisé par les citoyen(ne)s du territoire de la MRCVR pour le dépôt de leurs branches;

ATTENDU Que la MRCVR propose donc que les citoyen(ne)s des municipalités et villes de son territoire puissent utiliser l'écocentre de la ville de Mont-Saint-Hilaire pour le dépôt de leurs branches, sous réserve d'une confirmation de leur adhésion au projet;

ATTENDU Que les dépenses nettes associées au broyage des branches provenant des municipalités et villes ayant adhérees audit projet, par l'entrepreneur de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, seront répartis entre les municipalités et villes participantes, au prorata du nombre d'unités d'occupation déclarées pour les matières résiduelles;

ATTENDU Que la MRCVR, par sa résolution numéro 20-03-167 a demandé à chacune des municipalités et villes de son territoire souhaitant participer à ce projet, d'adopter une résolution confirmant leur participation et acceptant que les coûts nets relatifs au broyage des branches provenant des municipalités participantes, par l'entrepreneur de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, leur soient refacturés au prorata du nombre d'unités d'occupation déclarées pour les matières résiduelles;

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil offre déjà le service de collecte des branches sur son territoire à raison de deux collectes par année, soit une au printemps et une à l'automne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ne souhaite pas participer au projet de récupération des branches à l'écocentre de la Ville de Mont-Saint-Hilaire proposé par la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

13 - PERMIS ET INSPECTION

2020-05-012

13.1 - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DEUX ENSEIGNES SUR BÂTIMENT ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PIIA NO. 97.06 – 3211, CHEMIN DE L'INDUSTRIE (LOT 5 133 173)

ATTENDU Qu'une demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur bâtiment accessoire et une enseigne sur bâtiment principal assujettie au règlement sur les PIIA No. 97.06 a été déposée pour l'entreprise Edouard Beauchesne située au 3211, chemin de l'Industrie (lot 5 133 173);

ATTENDU Que trois (3) éléments ne rencontrent pas les normes et qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à cet effet ;

ATTENDU Que les dimensions, les localisations, les designs, les couleurs, la qualité des matériaux et l'éclairage assurent une harmonisation avec le secteur environnant;

ATTENDU Que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA;

ATTENDU les recommandations du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser, conditionnellement à l'obtention d'une dérogation mineure pour les éléments ne rencontrant pas les normes, l'émission du certificat d'autorisation pour une enseigne sur bâtiment accessoire et une enseigne sur bâtiment principal pour l'entreprise Edouard Beauchesne située au 3211, chemin de l'Industrie (lot 5 133 173, selon les plans qui ont été déposés au bureau municipal.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-05-013

13.2 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE ENSEIGNE SUR BÂTIMENT ACCESSOIRE - 3211, CHEMIN DE L'INDUSTRIE (LOT 5 133 173)

ATTENDU Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'entreprise Edouard Beauchesne située dans la zone I-16 au 3211, chemin de l'Industrie (lot 5 133 173) et qu'elle a pour but d'autoriser :

- l'installation d'une enseigne sur bâtiment accessoire ;
- l'installation d'une troisième enseigne sur le même emplacement;
- le type d'enseigne, sous forme de lettres détachées, pour les deux enseignes projetées;

ATTENDU Qu'actuellement l'article 1258 du règlement de zonage No. 08.09 indique qu'il est strictement défendu d'installer une enseigne sur ou au-dessus de tout bâtiment accessoire;

ATTENDU Qu'actuellement l'article 1276 du règlement de zonage No. 08.09 indique que le nombre d'enseignes principales autorisé est fixé à deux (2) par emplacement;

ATTENDU Qu'actuellement la note 3 de la grille des normes et usages de la zone I-16 indique que les enseignes en forme de lettres détachées ne sont pas autorisées dans la zone concernée ;

ATTENDU Que l'ensemble forme une signature corporative intéressante et que les deux bâtiments sont visibles de l'autoroute Jean-Lesage (A-20);

ATTENDU Que la demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU Que le projet ne causera pas d'inconvénient aux voisins ;

ATTENDU les recommandations du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la dérogation mineure pour l'entreprise Edouard Beauchesne située dans la zone I-16 au 3211, chemin de l'Industrie (lot 5 133 173) afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur bâtiment accessoire, l'installation d'une troisième enseigne sur le même emplacement et le type d'enseigne, sous forme de lettres détachées, pour les deux enseignes projetées.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-05-014

13.3 - EMBAUCHE - ÉTUDIANT AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU Que certaines tâches régulières peuvent être confiées à un étudiant durant la saison estivale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De retenir les services de madame Molly Fontaine à titre d'étudiante pour le Service de l'urbanisme en date du 19 mai 2020.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

14 - LOISIRS ET CULTURE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la Loi, le Conseil procède à la période de questions.

2020-05-015

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Lavallée

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 20 h 28.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 4 mai 2020.

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire